

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

### **Absents ayant donné pouvoir :**

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **17. Création d'un poste de Chargé de mission d'ingénierie territoriale du quartier prioritaire de la Ville, Plaisance**

### ***Monsieur KERMARREC rapporte :***

La Ville d'Orvault, en lien avec Nantes Métropole et le bailleur, a initié ces dernières années une démarche participative visant à mettre en œuvre un projet global d'évolution du quartier tant sur les aspects urbains que sociaux. Ce quartier urbain regroupe plus de 10% de la population orvaltaise.

Afin de répondre aux enjeux de territoire, la Ville n'a pas dans ses effectifs les compétences disponibles pour accompagner ce projet d'envergure. Il a donc été décidé de procéder au recrutement d'un professionnel de l'ingénierie sociale territoriale afin de mettre en œuvre, suivre et accompagner le projet global du quartier prioritaire politique de la ville de Plaisance (hors PNRU) sur les aspects sociaux et urbanistiques en lien avec les citoyens.

S'agissant d'un projet conjoncturel, limité dans le temps, le recrutement devra se faire sur une durée déterminée.

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique en son article 17, et le décret 2020-172 du 27 février 2020, créent précisément un nouveau type de contrat dans les trois versants de la fonction publique : le contrat de projet.

Ce contrat vise à mener à bien un projet ou une opération identifiée qui sort du domaine d'expertise habituelle de l'employeur et revêt ainsi un caractère exceptionnel, comme par exemple la maîtrise d'ouvrage d'un chantier complexe.

Ce contrat de projet peut être conclu pour 1 an et au maximum pour 6 ans, car il vise l'occupation d'un emploi non permanent. Il n'ouvre donc aucun droit à la conclusion d'un CDI.

Comme tout emploi, ce poste de chargé de mission doit être créé par délibération en conseil municipal.

Rattaché à la Direction de l'Aménagement et des services techniques, ce poste aura pour missions principales les suivantes :

- Conduire la réalisation du projet de renouvellement urbain au plan opérationnel dans ses dimensions de développement social, économique et environnemental
- Piloter ou accompagner les projets structurants pour la transformation du quartier prioritaire, dans une logique de co-construction du projet de rénovation urbaine porté par la Ville, Nantes Métropole et le bailleur.
- Accompagner le déploiement des différentes politiques publiques de la Ville et initiatives des autres acteurs locaux (associations, commerçants, habitants, etc.) du quartier prioritaire, en lien avec les enjeux du territoire.
- Coordonner et animer la participation citoyenne sur le quartier, notamment dans le cadre du projet global Plaisance, et assurer la cohérence globale du dialogue citoyen

Les missions répondent aux compétences d'un diplôme équivalent au minimum à un niveau de Bac +3 à Bac +5.

La rémunération sera fixée à l'intérieur de l'espace indiciaire du grade d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial ; s'y ajoute le régime indemnitaire correspondant aux responsabilités spécifiques associées au poste à pourvoir.

Conclu pour une durée de 3 ans, il pourra être renouvelé au maximum pour une nouvelle période de 3 ans. Le niveau de rémunération pourra évoluer en cas de renouvellement de contrat à l'issue des 3 ans.

## **DECISION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix POUR et 5 voix CONTRE du groupe « Aimer Orvault », Mesdames VIGNAUX et FOUQUET-HENRI s'étant absentes pour le vote :

- **APPROUVE** la création de ce poste de Chargé (e) de mission d'ingénierie territoriale du quartier prioritaire de la Ville : Plaisance,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire d'Orvault à signer un contrat de projet d'une durée de 3 ans, renouvelable pour une durée totale de 6 ans, pour pourvoir à ce poste.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 31 MARS 2021  
Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 30 mars 2021

**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**

